

SEANCE D'INFOS

Ma commune,
j'y vis, j'y vote !



LES ELECTIONS COMMUNALES ET EUROPEENNES

2024

23/02/24

de 10h à 11h30
en visioconférence

Inscription uniquement via le formulaire

Personnes de contact :

Sophie Garaicoechea - sophie.garaicoechea@cripel.be – 04/220.59.68

Henri Lhoest - henri.lhoest@cripel.be – 04/220.59.61



L'immigration
c'est l'histoire de tous!



CRIPEL

 asbl

Centre Régional pour l'Intégration
des **Personnes Étrangères**
ou d'origine étrangère de **Liège**

Séance d'informations "Les élections communales et européennes 2024"

23/02/2024

Sophie Garaicoechea – Henri Lhoest

Sommaire

La campagne « J’y vis, j’y vote »

L’offre de services du CRIPEL

- A destination des électeurs.trices
- A destination des professionnels.les
- A destination du grand public

Les élections communales et européennes

- La présentation du passeport de l’électeur
- Les différents partis politiques en Wallonie
- Les élections européennes

L'offre de services du CRIPEL

Pour les électeurs.trices

- Passeport de l'électeur
- Flyers, site internet, ...
- Séances collectives

Cliquez ici
pour le
visualiser



ELECTIONS COMMUNALES

dimanche 13-10-24



*Ma commune,
j'y vis, j'y vote !*



**Traduits dans
13 langues !**

Affiche + Tryptique

ELECTIONS COMMUNALES

dimanche 13-10-24

Vous êtes **CITOYEN étranger***

* Non Européen, en Belgique depuis 5 ans ou Européen.

Inscrivez-vous au plus tard le 31 juillet 2024.



Ma commune, j'y vis, j'y vote !

Pour plus d'infos : <http://electionslocales.wallonie.be> - elections@spw.wallonie.be ou au numéro vert 1718 (appel gratuit)



Réalisé par le DISCRI et le CRIPEL au nom des Centres Régionaux de l'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Avec le soutien de



PUIS-JE VOTER ?

Portail des élections communales du 13 octobre 2024

Téléphone vert : 1718 (appel gratuit)
Mail : elections@spw.wallonie.be
Site : <http://electionslocales.wallonie.be>

UNE QUESTION ?

Comment faire ?

Contactez le centre régional de votre territoire



ou le DISCRI



Réalisation : DISCRI Asbl, CRIPEL

Éditeur responsable : Farid Nagui, Place Gustave Falmagne 5 5000 Namur



Ma commune, j'y vis, j'y vote !

Tu es une personne étrangère qui remplis les conditions du droit de vote ?
Inscris-toi comme électeur.rice et fais entendre ta voix lors des élections communales !



Il est destiné à tous les ressortissants de l'Union européenne (UE), ainsi qu'à tous les ressortissants hors UE qui résident en Belgique depuis au moins 5 ans de manière ininterrompue au moment de leur demande d'inscription.

Aller voter : un acte citoyen

Toute personne vivant en Belgique réside sur le territoire d'une commune. Le pouvoir communal est le plus proche des citoyens et citoyennes.



Toutes les personnes étrangères qui s'inscrivent sur le registre des électeurs ont aussi l'obligation d'aller voter, sauf absence justifiée ou procuration.

Qui peut voter aux élections communales ?

Toute personne belge :
- avoir 18 ans accomplis le jour des élections ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être domicilié.e dans une commune.

Toute personne étrangère :
- ressortissant hors Union européenne qui fait valoir, au moment de l'introduction de la demande d'inscription, cinq années ininterrompues de résidence principale en Belgique, couvertes par un séjour légal ;
- ressortissant non belge de l'Union européenne inscrit au plus tard le 31 juillet 2024.

Les personnes qui se sont inscrites pour les précédentes élections communales ne doivent plus se réinscrire, mais sont soumises à l'obligation de voter.



Voter veut dire exprimer sa propre volonté pour la gestion de sa commune.

Je m'inscris Comment ?

En introduisant une demande d'inscription. En outre, les ressortissants hors UE doivent signer une déclaration* par laquelle ils s'engagent à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales. Le formulaire d'inscription est disponible au service population de votre administration communale et auprès du Centre Régional d'Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CRI) proche de votre domicile.

Où déposer les documents ?

Au service population de votre administration communale. Si vous le souhaitez, vous pouvez remettre votre demande d'inscription et votre déclaration à votre commune par le biais d'une association.

>>>

Il est primordial que vous vous inscrivez au plus tard le 31 juillet 2024. Par cette inscription, vous êtes automatiquement inscrit pour les élections communales suivantes et vous êtes alors dans l'obligation d'aller voter.

En tant que personne étrangère non européenne, vous n'avez actuellement pas le droit de vous présenter comme candidat ou candidate sur les listes. Par contre, les Européen.nes peuvent se présenter sur les listes électorales pour les élections communales et être élus conseiller/consillère voire même échevin/échevine ou président/présidente de CPAS.



Bienvenue sur la page du CRIPEL dédiée aux élections 2024 !

Si vous êtes une personne étrangère, cette page est là pour vous aider à comprendre comment voter et vous impliquer dans les élections.

Voter c'est important ! Pourquoi ?

En tant que citoyen et citoyenne, il est vraiment important de voter !

C'est une façon de dire ce que vous pensez sur les choses qui comptent pour vous dans votre nouvelle communauté, comme la qualité de vie, les services publics, ou d'autres sujets importants. En votant, vous pouvez vraiment faire une différence et être une partie active de la société où vous vivez maintenant.

Comment savoir à quelles élections je peux participer en tant qu'électeur ou électrice ?



Je suis européen.ne (non-belge) de + de 16 ans ?
Je peux voter aux élections européennes **le 9 juin 2024** (en m'inscrivant avant le 31 mars 2024)

[Formulaire pour s'inscrire](#)

[S'inscrire en ligne](#)

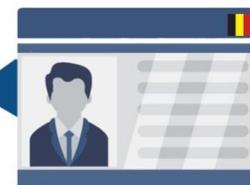
Je suis européen.ne (non-belge) de + de 18 ans ?



Je suis extra-européen.ne de + de 18 ans avec 5 ans de résidence en Belgique (en séjour légal) ?
Je peux voter aux élections communales **le 13 octobre 2024** (en m'inscrivant avant le 31 juillet 2024).

[Formulaire pour s'inscrire](#)

[S'inscrire en ligne](#)



J'ai récemment obtenu la nationalité belge.
Je peux voter aux élections européennes **le 9 juin 2024** (pas besoin de t'inscrire) et aux élections européennes **le 9 juin 2024** et aux élections communales **le 13 octobre 2024**.



Cliquez ici
pour le
visualiser

Vidéo

Elections Communales

Dimanche 13 octobre 2024

Contenu

- Présentation de l'animation élection
- Aide à l'inscription électronique
- Présentation des services du Jobway/asos

Conditions

Dans les locaux du CRIPEL

Les participant.e.s doivent être dans les conditions pour voter, avoir leur carte d'identité et leur code pin (4 chiffres).

Inscription

Via l'accueil du Cripel : 04 223 80 29 ou 04/220 01 20

ou

via un formulaire en ligne

[ici](#)

Dates :

- 20/03 ; 27/03 de 9h30 à 12h

- 10/04 ; 24/04; 22/05; 03/06; 19/06 de 13h30 à 16h



L'offre de services du CRIPEL

Pour les professionnels.les

- Commande d'une « mallette pédagogique »
- Animation sur demande



En pratique

Tous les documents présentés dans la partie précédente « offre de services à destination des électeurs.trics » sont téléchargeables sur le site du CRIPEL

Vous souhaitez recevoir les supports en version papier ? Remplissez le formulaire en ligne [ici](#)

(dans les limites des stocks disponibles).

A screenshot of a web form. At the top, there is a banner image showing hands holding a document with '2024' written on it. Below the banner, the title of the form is 'Elections 2024 - Mallette pédagogique - Campagne "Ma commune, j'y vis, j'y vote"'. The main text explains that the pedagogical kits are for the public and ILI trainers, and that a form will be used to prepare them based on needs. It states that the kits will be available at CRIPEL and will be sent by mail. It also mentions that the kits will be available on-site and for animation on demand before March 8, 2024. Below the text, there is a section for the newsletter with the email 'cripel.newsletter@gmail.com' and a 'Changer de compte' link. There is also a 'Non partagé' status. A red asterisk indicates a mandatory question. The form has four input fields: 'Nom de l'association *', 'Nom de la personne de contact *', 'Adresse de l'association *', and 'Téléphone de contact *'. Each field has a 'Votre réponse' label and a text input area. A large teal arrow points to the 'Téléphone de contact *' field.

Contenu

- Présentation du passeport de l'électeur
- Formulaire d'inscription et procuration

Conditions

- Dans vos locaux
- Les participant.e.s doivent être dans les conditions pour voter

En pratique:

Prendre rendez-vous par mail à :

- **sophie.garaicoechea@cripel.be ou**
- **henri.lhoest@cripel.be ou**
- **Compléter le formulaire en ligne [Ici](#)**



L'offre de services du CRIPEL

Pour le grand public

- Agenda des activités

ELECTIONS EUROPEENNES

- 23|02 **Campagne de sensibilisation**
>01|04 pour l'inscription sur la liste des électeur.
trice.s pour les élections européennes
- 08|04 **Festival Rêve général**
>14|04 focus « Exil et migrations »
Projection du film « On demande
pas la lune » suivi d'une discussion avec
Sandra Gasparotto, responsable de projet
au CRIPEL
Exposition « Pourquoi l'immigration ?
En 21 questions »
Exposition « Une brève histoire de
l'immigration »
- 09|04 **Festival Porte-voix**
>09|06
- 12|04 **Débat électoral**
« Les enjeux régionaux pour l'alphabéti-
sation et l'apprentissage du FLE »

- 29|04 **Campagne de sensibilisation**
>20|05 « 2024, je pense donc je vote »
- 07|06 **Débat électoral**
Before « Nuit blanche contre listes noires »

ELECTIONS COMMUNALES

- SEPT- **Débats électoraux**
EMBRE
- 11|10 **Nuit blanche contre listes noires**
Exposition « Pourquoi l'immigration ?
En 21 questions »

La présentation du passeport de l'électeur

Elections Communales

Dimanche 13 octobre 2024

Qui peut voter ?

Toutes les personnes de 18 ans minimum résidentes en Belgique depuis au moins 5 ans de manière ininterrompue (depuis la loi du 19 mars 2004).



Pourquoi voter ?

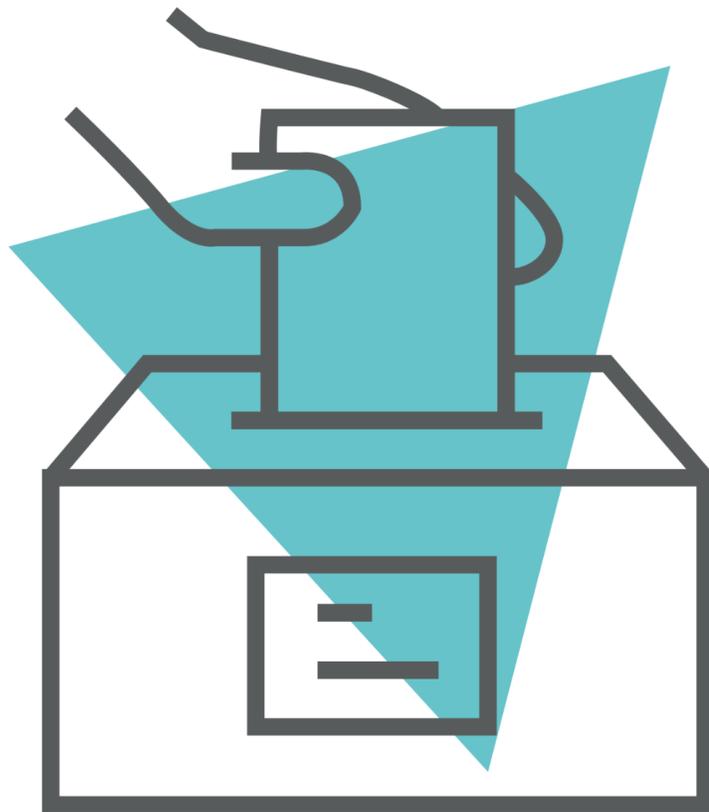
Acte citoyen

qui permet de prendre part à la vie de la communauté.

Exprimer ses envies

pour le futur de sa commune.





Comment voter ?

1) S'inscrire au registre des électeurs via un formulaire **avant le 31 juillet 2024**

à la commune ou au CRIPEL

Attention : vous serez dès lors dans l'obligation d'aller voter (sauf absence justifiée ou procuration)

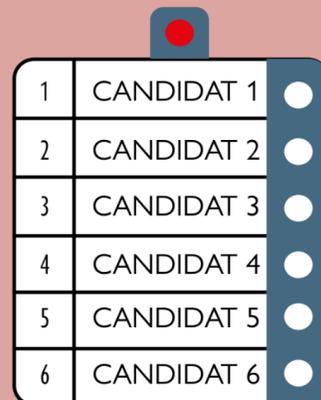
2) Avant les élections vous recevrez une **convocation (boîte aux lettres) vous indiquant le lieu où vous devrez vous rendre pour voter. Prenez la le jour du vote ainsi que votre **carte d'identité**.**

3) VOTEZ

Procédure

- 1) **Prendre le bulletin de vote**
- 2) **Aller dans l'isoloir**
- 3) **Choisir pour qui voter**
- 4) **Glisser le bulletin dans l'urne**

Soit voter en tête de liste



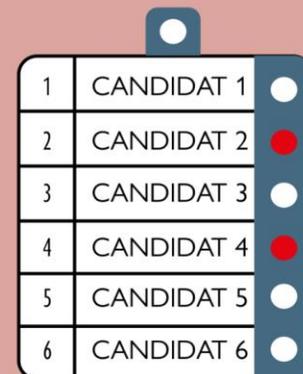
1	CANDIDAT 1	<input type="radio"/>
2	CANDIDAT 2	<input type="radio"/>
3	CANDIDAT 3	<input type="radio"/>
4	CANDIDAT 4	<input type="radio"/>
5	CANDIDAT 5	<input type="radio"/>
6	CANDIDAT 6	<input type="radio"/>

En votant en tête de liste, vous approuvez à la fois la liste des candidat.es d'un parti politique et l'ordre dans lequel celles et ceux-ci sont présentés.

Soit voter pour un.e ou plusieurs candidat.es d'une même liste :

De cette manière, vous marquez un vote nominatif, dit préférentiel, en faveur d'un.e ou plusieurs candidat.es d'une même liste.

Si vous cochez en même temps la case en tête de liste et une case à côté du candidat ou de la candidate de la même liste, votre vote sera considéré comme un vote nominatif et votre vote en tête de liste ne sera pas pris en compte.



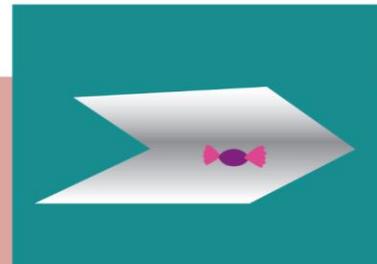
1	CANDIDAT 1	<input type="radio"/>
2	CANDIDAT 2	<input checked="" type="radio"/>
3	CANDIDAT 3	<input type="radio"/>
4	CANDIDAT 4	<input checked="" type="radio"/>
5	CANDIDAT 5	<input type="radio"/>
6	CANDIDAT 6	<input type="radio"/>

Attention

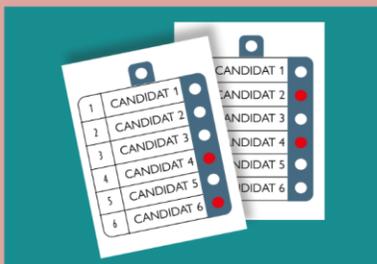
Sont non valides tous les bulletins de vote :



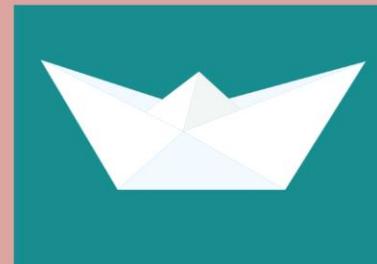
autres que ceux prévus



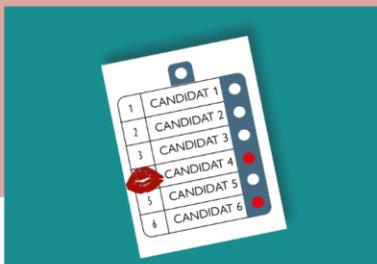
contiennent un papier ou tout autre objet



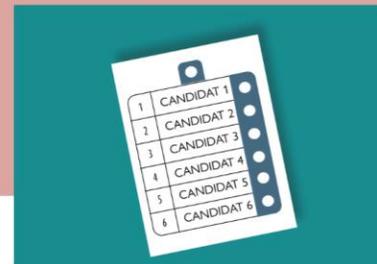
contiennent des votes pour des listes différentes (le panachage)



les dimensions ou formes ont été altérées



portent une marque ou un signe susceptible de rendre l'électeur ou l'électrice identifiable



ne contiennent aucun vote (bulletin « blanc »)

**Si vous ne pouvez pas aller voter le jour J
→ Vous devez faire une procuration**



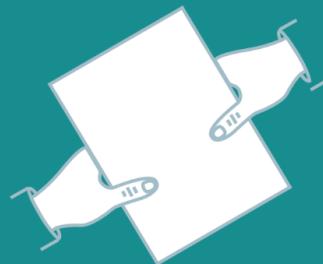
La procuration est rédigée sur un formulaire dont le modèle peut être retiré gratuitement auprès de votre administration communale.



Peut être désigné.e comme porteur de procuration tout autre électeur ou électrice.



Chaque mandataire ne peut disposer que d'une seule procuration.



Le jour du scrutin, le mandataire remet la procuration au Président ou à la Présidente du bureau de vote où vous auriez dû voter et lui présente sa carte d'identité et sa convocation sur laquelle le ou la Président.e mentionne « a voté par procuration ».

Les 6 grands partis politiques (en Wallonie)

Le Parti Socialiste 

Le Mouvement Réformateur 

Ecolo 

Les Engagés 

Défi 

Le Parti des Travailleurs de Belgique 

Elections Européennes

Dimanche 9 juin 2024

Qui peut voter ?

Toutes les personnes de 16 ans minimum
citoyennes d'un pays membre de l'Union
Européenne.

Même procédure que pour les élections
communales mais **attention s'inscrire
au registre des électeurs via un
formulaire avant le 1^{er} avril 2024.**

Contacts:

Numéro gratuit : 1718

ou

CRIPÉL : 04 220 59 61

ou 04 220 59 68

Des questions?

L'immigration
c'est l'histoire de tous!



Centre Régional pour l'Intégration
des Personnes Étrangères
ou d'origine étrangère de Liège

